

Nécessaire UNIMAIR

Dans les Ardennes, nous avons deux associations de Maires. Et nous espérons que les pouvoirs publics y voient comme une spécificité ardennaise, donc, comme une richesse. Car on peut adhérer aux deux. Si l'AMF, en effet, comme dans tous les départements de France, est la photographie instantanée de l'immense famille des élus locaux, on peut définir UNIMAIR, (en raison des problèmes qui mettent en permanence sur le fil du rasoir ce département qui nous est cher) comme un mouvement de défense, voire une avant-garde, à la tête des élus locaux qui ne veulent pas être tenus comme quantité négligeable.

Dans la sensibilité de Gauche de son fondateur, Roger Mas, quand celui-ci militait pour l'axe autoroutier Ardennes-Reims.

Ainsi, c'est UNIMAIR, sa Présidente en tête, qui a sonné la charge, avec les parents d'élèves, contre la mesure, d'une rare brutalité, qui prévoyait la disparition, d'un trait de plume, de dix collègues d'un coup.

Même mobilisation contre la disparition de toute présence militaire dans ce département si riche de son histoire. On aurait aimé sauver aussi le site européen de Givet. Et nous continuons de nous interroger sur la réalité de cette économie trop radicale, baptisée RGPP.

De même à Nouzonville, les employés victimes de gestions, disons, erratiques, pour rester polis, ont pu compter sur le soutien très concret de leurs élus locaux, en ces temps déjà si difficiles pour tous.

UNIMAIR regroupe une soixantaine de Maires Ardennais. C'est bien, et cela permet d'assurer à vous tous, les 463 premiers magistrats de chaque Commune l'envoi de ce Bulletin. Un Bulletin au service de toutes les Communes, un lien qui renforce.

En cette année 2010 qui commence, UNIMAIR a voulu rendre son bulletin plus attrayant. Pour le moment, l'association en a les moyens. Et le flot des articles que nous recevons nous oblige déjà à "penser" le prochain numéro. Adhérents, collaborateurs de ce bulletin, soyez tous remerciés, et pour que notre mouvement, non seulement survive, mais vive, rejoignez UNIMAIR. Car vous connaissez la formule décisive : L'union fait la force. Elle est devenue banale, mais ce n'est pas une raison pour ne pas la rappeler avec insistance. Surtout en ce moment. Adhérez, participez, UNIMAIR sera plus forte.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES : Quelle place pour les petites communes rurales ?

Jean-François
NOWAK



Maire de LINAY, petite commune rurale de 250 Ha sur la D8043 entre Carignan et Margut, je suis, comme beaucoup de Maires ruraux, plutôt réservé sur le projet de réforme des collectivités territoriales, qui risque de hâter notre disparition. Sans vouloir faire de procès d'intention systématique, cette réforme ne peut qu'accentuer les difficultés d'existence des petites communes de moins de 500 habitants dans la structure Communauté de Communes.

Pour le vivre au quotidien, nos préoccupations sont peu prises en compte et les conseils communautaires sont souvent hélas une chambre d'enregistrement des décisions élaborées par un bureau. Comme certains Maires ruraux, après deux ans de mandats, je suis déçu du peu de concertation, alors que les intentions déclarées se veulent consensuelles, au service de toutes les communes de la Communauté avec pour objectifs affichés de nous aider dans la gestion communale à réaliser nos projets d'aménagement du cadre de vie et à maintenir les services publics dans nos communes rurales...

Les priorités budgétaires discutées en bureau vont souvent à la réalisation de projets certes ambitieux, mais qui bénéficient en premier lieu aux chefs-lieux de canton : construction d'hôtel, de campings, de zones industrielles...

Les subventions pour réaliser les projets dans nos petites communes sont distribuées avec parcimonie. Pour cette année par exemple, le Conseil général nous annonce que les demandes de subventions pour la réfection des rues et trottoirs ne seront pas prises en compte à cause d'un budget en réduction.

Les subventions accordées par la Région dans le cadre des contrats de pays sont rediscutées et validées par le bureau de la Communauté de communes, certaines demandes sont ainsi écartées.

Malgré les intentions affichées d'aider chaque commune à améliorer son cadre de vie et d'y maintenir les services aux habitants, ma commune par exemple n'a pas encore bénéficié d'aide ou de subventions pour une extension de réseau d'assainissement.

C'est pourquoi mon inquiétude, partagée par plusieurs Maires de petits villages, c'est que cette réforme va concentrer encore plus les pouvoirs aux mains d'une minorité d'élus qui cumuleront les fonctions électives.

Au-delà de toute appartenance politique, le Maire dans l'espace rural, est l'interlocuteur privilégié de la population. La mairie dans nos petits villages reste le seul endroit de rencontres pour les citoyens. C'est pourquoi je pense qu'il faut préserver ce lien avec les institutions.

Nous envisageons, avec quelques maires ruraux, de créer un groupe au sein de l'assemblée communautaire pour avoir plus de poids et pour que nos préoccupations se fassent davantage entendre.



Linay : 240 hab. Budget : 400 000 €.

Un effort fiscal supérieur à la moyenne. Aider une petite commune, 9 fois sur 10, c'est investir dans l'environnement. Notre environnement.

Sur la réforme de la taxe professionnelle

Vous trouverez encartée dans notre bulletin, la fiche technique sur la réforme de la taxe professionnelle. Nous vous souhaitons d'ores et déjà bien du plaisir. On sait en effet qu'elle a été menée à la hussarde, après un simulacre de concertation, des débats parlementaires confus, et des dissensions au sein de la majorité de l'Assemblée elle-même. 2010 n'est qu'une période transitoire. La suite pour 2011.

Jacques Largentier.